

IV

*(Informations)*INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 22 avril 2013

**portant nomination du membre représentant le Conseil au sein du comité consultatif européen de la
statistique**

(2013/C 127/01)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne,

vu la décision n° 234/2008/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 instituant le comité consultatif européen de la statistique ⁽¹⁾,

vu la recommandation du Comité économique et financier du 25 mars 2013,

considérant ce qui suit:

- (1) Mme Maria Lucilia SALEMA E CARVALHO a démissionné du comité consultatif européen de la statistique, en tant que membre représentant le Conseil nommé directement.
- (2) Du fait de cette démission, le Conseil a décidé de nommer M. Maurizio VICHI en tant que membre représentant le Conseil au sein du comité consultatif européen de la statistique,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Maurizio VICHI est nommé membre représentant le Conseil au sein du comité consultatif européen de la statistique.

*Article 2*La présente décision entre en vigueur le 1^{er} avril 2013.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2013.

*Par le Conseil**Le président*

E. GILMORE

⁽¹⁾ JO L 73 du 15.3.2008, p. 13.